



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du 19 octobre 2023

ANNULE ET REMPLACE LE PV DU 12 septembre

Suite à la dérogation de la FFF qui a repoussé la date statutaire de renouvellement des arbitres du 31 août au 30 septembre 2023

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabien EL MKELLEB, Pascale GODEFROY, Pierre HUBERT, Gilles TANNIER

Absent excusé : Bernard MARMION

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

JOUEUR (S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

- MUTES supplémentaires au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine.

La Commission LPIFF, faisant suite à son PV du 03 août 2023, dit que les clubs cités ci-dessous peuvent bénéficier pour la saison 2023/2024 d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine, dans l'équipe désignée ci-dessous :

| | | |
|--------|--|------------|
| 524135 | VILLEPARISIS U.S. MUNICIPALE | U16 D1 |
| 500832 | SENART MOISSY | SENIORS R1 |
| 500831 | CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL | U14 R2 |
| 514814 | GRETZ TOURNAN SP.C. | SENIORS R2 |
| 532139 | LOGNES U.S. | SENIORS D1 |
| 531090 | SAVIGNY LE TEMPLE F.C. | SENIORS D1 |
| 500693 | DAMMARTIN C.S. | SENIORS D3 |
| 540372 | NANDY F.C. | SENIORS D3 |
| 548939 | MITRY MORY FOOTBALL | SENIORS R2 |
| 500264 | A. DES SPORTS DE CHELLES | SENIORS R3 |
| 511876 | TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL U.S. | U18 R1 |
| 525582 | LE MEE S. SECTION F. | SENIORS R1 |

| | | |
|--------|--------------------------------|------------|
| 500615 | BRIARD S.C. | U16 R3 |
| 550039 | DAMMARIE LES LYS FC | SENIORS D2 |
| 549941 | VAL DE FRANCE F. | SENIORS D2 |
| 520102 | CESSON VERT SAINT DENIS ENT.S. | SENIORS R2 |
| 500365 | AMICALE MONTEREAU A.S. | SENIORS D2 |
| 542557 | MELUN F.C. | U16 R2 |
| 551942 | F. C. OZOIR 77 | SENIORS R3 |
| 590521 | VARENNE F.C. | SENIORS D3 |
| 527984 | ST PATHUS OISSERY ENT.S. | SENIORS D4 |
| 518014 | COMBS LA VILLE C.A. | SENIORS D2 |

- OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres dont au moins 2 arbitres majeurs.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre majeur.

Autres Divisions de District, 1 arbitre.

.Championnat de football d'Entreprises,

. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,

. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,

. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre.

LISTE DES CLUBS devant se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage avant le 28 février 2024 suivant le renouvellement des licences d'arbitres constaté au 30 septembre 2023, date statutaire.

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 1 (4 arbitres)

SERVON - manque 2 arbitres

VAIRES – manque 1 arbitre

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 2 (2 arbitres)

BAGNEAUX - manque 1 arbitre

COULOMMIERS - manque 2 arbitres

DAMMARIE FC - manque 2 arbitres

LIEUSAIN - manque 1 arbitre

MORMANT - manque 2 arbitres

NANTEUIL - manque 1 arbitre

PAYS DE BIERES - manque 1 arbitre

QUINCY - manque 2 arbitres

VAL DE FRANCE - manque 1 arbitre

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 3 (2 arbitres)

ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

BOIS LE ROI - manque 2 arbitres

BRIE NORD - manque 2 arbitres

CHAMPENNOIS MAM - manque 2 arbitres

CHAMPS FC - manque 2 arbitres

CHANGIS - manque 2 arbitres

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres

COURTRY F - manque 1 arbitre

CPSP - manque 1 arbitre

ESBLY - manque 1 arbitre

FERRIERES - manque 2 arbitres

GATINAIS VAL DE LOING - manque 2 arbitres

NANDY - manque 2 arbitres

PLESSIS PLACY - manque 2 arbitres

PRESLES - manque 2 arbitres

VERNEUIL - manque 1 arbitre

VILLENNOY - manque 2 arbitres.

VILLIERS ST GEORGES - manque 2 arbitres.

CLUBS EN DEPARTEMENTAL 4 (1 arbitre)

A.S.R. - manque 1 arbitre

FC MONTEREAU - manque 1 arbitre

FERTE/JOUARRE - manque 1 arbitre

LAGNY MESSAGERS - manque 1 arbitre

MARLES - manque 1 arbitre

MOUSSY LE NEUF- manque 1 arbitre

PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

CLUBS EN CDM D1 (1 arbitre)

SNIE - manque 1 arbitre

AUTRES DIVISIONS - (1 arbitre)

AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre

ANNET - manque 1 arbitre

ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.

BRAYTOIS - manque 1 arbitre

BRIE DES MORINS - manque 1 arbitre

BUCEENNE - manque 1 arbitre.

CONGISSOIS - manque 1 arbitre

COUBERT - manque 1 arbitre.

CRISENOY - manque 1 arbitre

CROISSY - manque 1 arbitre

ETREPILLY - manque 1 arbitre

EVERLY - manque 1 arbitre.

JOUARRE - manque 1 arbitre.

LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre

LA FORET - manque 1 arbitre

MAISONCELLES - manque 1 arbitre

MAROLLES - manque 1 arbitre.

MISY VILLENEUVE - manque 1 arbitre

MOUROUX - manque 1 arbitre

NOISIEL FOOT ACADEM - manque 1 arbitre

NUSO - manque 1 arbitre

OZOUER - manque 1 arbitre

PROVINS MJC - manque 1 arbitre

REAU - manque 1 arbitre

VAL DE YERRES - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2023-2024, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions du Comité Directeur du District

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la session de formation de Janvier, soit six (6) matches officiels à diriger.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.